

# FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 19 Janvier 1832.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. WOLFRATH, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

## ARTICLES OFFICIELS.

1. Le public est informé qu'ensuite des préalables d'usage, M. Daniel Matile, notaire, à la Chaux-de-Fonds, tuteur établi à Apolline, Adèle et Ami-Louis, enfans en bas âge de Louis Geiser et de sa femme Emélie née Sandoz, domiciliés à la Chaux-de-Fonds, se présentera par-devant l'honorable Cour-de-Justice de ce lieu, qui sera assemblée au plaid ordinaire, dans la salle d'audience de la maison-de-ville de la Chaux-de-Fonds, le mardi 14 février prochain, à 9 heures du matin, pour y postuler au nom de ses pupilles et des enfans à naître des dits mariés Geiser, une renonciation formelle et juridique aux biens et dettes présens et futurs de leur père et mère et de leur aïeul paternel Johannes Geiser; requérant tous ceux qui pourraient avoir des moyens d'opposition à apporter à la dite demande en renonciation, à se présenter le dit jour en dite justice, pour y faire valoir leurs droits et prétentions, sous peine de forclusion. Donné au greffe de la Chaux-de-Fonds, le 5 janvier 1832. Par ord., P.-J. CUCHE, greffier.

2. Le président du tribunal du district d'Yverdon. Les héritiers naturels de Mr. Jaq.-Henri Piaget, cadet, originaire des Verrières suisses, bourgeois d'Yverdon, marchand bijoutier, décédé le 7 janvier courant en dite ville où il était domicilié, ayant demandé et obtenu le bénéfice d'inventaire de sa succession, ses créanciers, à quel titre que ce soit, sont invités, sous les comminations de droit, à produire leurs titres et prétentions devant la commission qui s'assemblera à la maison-de-ville d'Yverdon, l'un de jours suivans, 25 janvier courant, 8 et 22 février prochain, dès onze heures à midi. Donné à Yverdon, le 11 janvier 1832, pour être inséré trois fois dans la feuille d'avis de Neuchâtel. Le Président: DOXAT.

Pour le Greffe: LANDRY-PEYRECK.

3. Les militaires suivans, sortis des anciens régimens suisses au service de France, et dont le domicile n'a pu être découvert, sont invités à faire parvenir à la Chancellerie d'Etat, dans le plus bref délai, leurs actes de naissance, dont la production est indispensable pour appuyer leurs prétentions à un traitement de réforme ou de retraite: Frédéric Matthey, du Locle, ancien sergent-major au premier régiment suisse de l'ex-garde; Claude-Antoine Girard, du Locle, ancien sergent au deuxième régiment suisse de l'ex-garde; Henri-Joseph Lachat, de la Chaux-de-Fonds, ancien sergent de l'ex-deuxième régiment suisse de la ligne. Donné au château de Neuchâtel, le 10 janvier 1832. CHANCELLERIE D'ETAT.

4. Le Gouvernement a accordé à Henri-Louis Porret, père, de Fresens, habitant derrière Moulin, Juridiction de Bévaix, la discussion de ses biens pour acquitter ses dettes, et la journée pour sa tenue ayant été fixée au premier Février prochain, dès les 8 heures du matin, par M. le commissaire Louis-Philippe de Pierre, chargé des fonctions de maire de Bévaix; en conséquence, tous les créanciers du dit Porret, sont péremptoirement assignés à se rencontrer les jours et heures désignés plus haut, à la salle d'audience de la maison de Commune de Bévaix, munis de leurs titres et prétentions, pour les faire inscrire et les faire valoir, à peine de forclusion. Donné au Greffe de Bévaix, le 3 Janvier 1832. Par ord. J.-J. PERNET, greffier.

5. Le Gouvernement ayant accordé le décret des biens formant la chétive succession de feu Jean-Louis Perret, de Boudry, déclarée jacente à la Seigneurie, M. le châtelain de Boudry en a fixé la tenue au vendredi 3 février prochain, jour auquel les créanciers du dit Perret, devront se présenter à la maison-de-ville du dit Boudry, dès les 9 heures du matin, par-devant le juge du décret, pour y faire inscrire leurs titres et prétentions et être ensuite colloqués par rangs et date, selon la pratique, sous peine de perpétuelle forclusion. Donné au dit lieu, le 2 janvier 1832. Greffe de Boudry.

De la part de MM. les Quatre-Ministres.

6. L'un des postes de sergent de la garde étant vacant, les bourgeois auxquels il peut convenir de faire offre de service sont invités à remettre leurs requêtes chez Mr. Steiner, maître-bourgeois en chef, jusqu'au 28 de ce mois, au plus tard. A l'hôtel-de-ville, le 17 janvier 1832. Par ordre: Le Secrétaire-de-ville, P.-L. JACOTTET.

De la part de MM. les Quatre-Ministres.

7. Trois stipendias, l'un pour la Théologie, le second pour la chirurgie, le troisième pour les accouchemens, étant vacans, les bourgeois qui seraient dans l'intention de les postuler, sont invités à remettre leurs requêtes à M. Steiner, maître-bourgeois en chef, d'ici à la fin de ce mois, en y annexant les pièces et déclarations requises par le règlement, duquel ils pourront prendre connaissance à la Secrétaire. Donné à l'hôtel-de-ville, le 4 Janvier 1832.

Par ordonnance,

Le Secrétaire-de-ville, P.-L. JACOTTET.

## VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

8. Le public est informé que la direction du pieux hôpital de Pourtalès, fera vendre par voie d'enchères à Anet, le lundi 6 février prochain à dix heures du matin, les vins de la dernière récolte de son domaine au dit lieu, qui consistent en vingt-cinq chars environ, placés dans des fustes de seize-cents à deux mille pots. Le lendemain 7 février et aussi à dix heures du matin, le gouvernement de Neuchâtel fera aussi vendre publiquement dans sa maison dite de Frienisberg, au faubourg du Landeron, environ quinze bossés de vin de ses domaines rière le dit lieu, qui se trouvent placés dans trois vases à peu près d'égales contenances. Enfin le même jour 7 février et à 2 heures après-midi, à Cressier, dans la maison de l'hôpital, il sera procédé à la vente publique d'environ 15 bossés de vin provenant des domaines de l'hôpital et de celui de Mr. de Pourtalès. Les conditions sont les mêmes que les années précédentes. Tous ces vins sont très-bons et parfaitement conditionnés, et Messieurs les amateurs n'en seront pas moins satisfaits que précédemment.

9. Sous de favorables conditions, la Commune de Vilard, au Val-de-Ruz, le 21 janvier 1832, à une heure après midi, exposera en mises dans son assemblée de ce jour, sa maison située au centre du village; le miseur pourra l'occuper dès le 23 Avril suivant: elle consiste en une chambre à fourneau au rez-de-chaussée, cuisine, dépense, chambre à resserrer à l'étage; on y a eu constamment un vendage de vin. Une grange, écurie, partie d'un grand galetas, deux jardins, verger chargé de plusieurs arbres fruitiers; le tout attenant à la dite maison.

## A VENDRE.

10. Chez Louis L'Ecuyer, fabricant de chandelles à Colombier, des langues de gros bétail, sèches et fraîches, bien conditionnées, provenant des boucheries de la Côte et de Colombier.

11. Chez M. P.-F. Wuillemier, maison de M. de Montmollin, du duvet gris superfin, de l'édrédon, de la plume blanche et du crin, qu'il est autorisé à céder à bon compte.

12. Soixante à 70 chars de bonne terre pour vigne. S'adr. à J.-L. Martin-Fornachon, à Pesoux.

13. M<sup>lle</sup> Louise Fauche prévient les personnes qui veulent bien se servir de thé chez elle, qu'elle continue à en être bien assortie en bonne qualité. Son dépôt est toujours chez M<sup>lle</sup> Brulard, au second étage de la maison Favarger, à côté du Cerf, rue de l'Hôpital.

14. M<sup>me</sup> veuve Philippin née Gigaud, à la grand-rue, en ville, voulant quitter son état de pâtissière à la St. Jean prochaine et même avant, suivant les circonstances, elle offre à vendre tout l'entraîn, mobilier et provisions de son dit état à des conditions avantageuses pour l'amateur qui voudra la remplacer. La même demande un petit logement. S'adr. à elle même.

15. Une bascule représentative presque neuve et très-bien faite, et un pupitre en sapin. S'adr. à Mr. L. Narbel, chez Mme. Vaucher.

16. Chez Auguste Borel, libraire, prière d'actions de grâces, prononcée dans nos églises, au service du matin, premier janvier 1832. Lettre du roi, notre légitime et gracieux souverain; à un batz.

17. Les circonstances ayant retardé la publication de la seconde partie des Mémoires du Chancelier de Montmollin, sur l'histoire du Comté de Neuchâtel avant 1707, MM. les souscripteurs sont prévenus que les deux volumes de cet intéressant ouvrage sont maintenant en vente chez les principaux libraires du pays, où ils pourront les faire retirer, en déposant le prix de la souscription. Le prix de l'ouvrage est fixé à 40 batz de Suisse.

18. Un jeu de ressorts long d'environ 7 pieds, très-convenable pour l'établissement d'un char à banc, et qu'on céderait faute d'emploi, beaucoup au-dessous du prix coûtant. S'adr. à Gacon, sellier.

19. M. Claude Perrochet, près de la Balance, informe le public qu'ayant obtenu de l'administration, le débit du sel, on en trouvera désormais dans son magasin, qui sera toujours bien assorti de tous les articles relatifs au commerce d'épicerie, ainsi qu'en crin et laine pour matelas, coton et plume pour lits, bleu céleste anglais pour azurer le linge et la soie, bleu nouveau perfectionné; dépôt d'extrait d'absinthe et de liqueurs de Colombier, idem de Couvet, etc. Il espère, par la bonne qualité des marchandises et la modicité des prix, justifier la préférence qu'il sollicite.

20. (Ou à échanger contre une plus légère.) Une chaise un peu pesante pour le voyage, qui serait très-commode pour un voiturier, pouvant à volonté et au moyen des cuirs existans, couvrir le devant contenir 4 personnes et bien fermée, un coffre placé extérieurement sert de siège au conducteur, qui se trouve enveloppé au moyen d'un cuir ajusté à cet effet; elle peut être attelée à un ou deux chevaux, selon le nombre des personnes à conduire, étant du reste sur de très-bons ressorts à pincettes, neufs et déjà éprouvés. S'adr. à Gacon, sellier, qui fera voir cet objet.

21. On trouvera dès vendredi prochain, chez tous les libraires de cette ville: *Mémorial des événemens passés ou Consécration du monument érigé à Guillaume Farel, par les paroissiens de Serrières et de Pesoux, et Prière solennelle prononcée dans un tems extraordinaire de délivrance et d'actions de grâces*; par M. le ministre de Perrot: Prix 6 cr.

22. On peut se procurer des lettres de voiture, à l'imprimerie Petitpierre et Prince.

23. (Ou à louer.) Un piano. S'adr. au bureau d'av.

24. Un traîneau remis à neuf, avec flèche pour 2 chevaux, grelots et coussins. Le voir chez Mme. Courant, à Colombier.

25. Un tas de vieux fumier, pris sur place ou rendu sur place. S'adr. à Mme. Perrot, aux Terreaux.

26. Quatre bossés environ de vin 1829, bonne qualité. S'adr. au bureau d'avis.

27. Une carabine avec équipement militaire en fort bon état. S'adr. au bureau d'avis.

28. Un joli traîneau avec sa bressette et son banc, le tout bien ferré et établi. S'adr. à A.-L. Chevalier, à Colombier.

29. Une belle peau de léopard, pour housse ou pour chabraque. S'adr. à Guirr, maître tailleur.

30. M<sup>me</sup> Torcy, à Auvernier, est maintenant assortie de verre à vitre, double et simple de toutes les qualités; son magasin est également bien fourni de laines à tricoter, etc., de ritte d'Alsace et de coton à tisser et à tricoter, à des prix très-modérés.

31. Dépôt d'armes à feu de Liège et St. Etienne, fusils de chasse et pistolets de poche chez Borel frères, qui ont reçu un assortiment de bougies de tous genres.

32. Hugues Lombard, fabricant de parapluies, vient de recevoir un joli assortiment de gilets tricotés pour hommes, en tous genres, et en flanelle de santé, ainsi qu'un assortiment de jupes tricotées en laine et en flanelle pour Dames, caleçons en laine pour MM. et Dames; il a reçu un assortiment de couvertures en laine et en coton, dans les prix de 55 batz et plus haut.

33. On vient de recevoir, rue de l'Hôpital, au 1<sup>er</sup> étage de la maison de Mme. veuve Favarger, un très-grand assortiment de lainage, gilets tricotés de toutes les espèces, jupes et gilets de flanelle pour la peau, bas de femmes, en laine, cotons de toutes qualités, soies pour robes et satin du dernier goût, rubans de tous les numéros, schals en laine de toute espèce, couvertures en laine et en coton, fabrique de coton à coudre.

34. D.-F. Besson, instituteur, n'a pas quitté, comme on le dit, le logement qu'il occupe, depuis dix ans, à la rue Fleury, n° 77, au 3<sup>me</sup> étage, et il y continue son débit d'encre, comme du passé. En son absence, ou pour éviter la montée au 3<sup>me</sup> étage, on peut aussi s'en pourvoir par topettes, au second étage, chez le locataire M. Samuel Gacon, ou dans la boutique de M. Mercier, perruquier, rue de l'Hôtel-de-ville.

ON DEMANDE A ACHETER.

35. Des bouteilles ordinaires de belle forme et verre double, soit noir et fort. S'adr. au bureau d'avis.

IMMEUBLES.

36. (Ou à louer.) La maison n° 105, située à la principale rue de la Neuveville, et à vendre la maison n° 32, située à la ville de Cerlier. S'adr. au propriétaire, Jqs. Simmen, notaire et agent à Cerlier.

37. Un immeuble très-avantageusement situé pour une industrie quelconque, dans un des plus beaux sites du Canton de Vaud, pour en prendre possession quand on voudrait. S'adr. au bureau d'avis.

38. (Ou à louer pour la St. Jean prochaine.) L'auberge de la Couronne, avec un jardin contigu, située à Auvernier, lieu dit au Port du vin, elle a été dernièrement remise à neuf, tant intérieurement qu'extérieurement, et très-bien achalandée; elle est composée d'une cave avec deux laigres neufs, un rez-de-chaussée servant pour le débit ordinaire, une grande cuisine et chambre à danser, au premier étage une grande chambre à fourneau et autres à coucher et cuisine. Le second étage de même. A peu de distance un petit bâtiment pour écurie, au-dessus une place pour remiser du foin. S'adr. de suite, pour le prix et les conditions, à Samuel Metzner, à Auvernier.

A LOUER.

39. (Ou à vendre). Pour entrer en jouissance au 15 février prochain, une maison très-bien située au centre du village de Cortaillod, et où il existe une boulangerie très-achalandée, avec un vendage de vin. S'adresser au procureur Marillier, à Cortaillod.

40. Pour la St. Jean prochaine, une chambre au plain-pied, qui pourrait également servir de comptoir ou de magasin. S'adresser à Mlle. Guyenet, à côté du bureau des Postes.

41. Au quai du Seyon, dans la maison de Mr. Favarger, au premier étage, une jolie chambre meublée, avec une très-belle vue, à louer dès à présent. On offre aussi à vendre un petit fourneau en fer, avec 14 pieds de tuyaux. S'adr. au bureau d'avis.

42. Deux chambres meublées, au Faubourg. S'adr. au bureau d'avis.

43. Dès à présent, une jolie chambre proprement meublée, avec fourneau et cheminée. On donnerait la pension si cela pouvait convenir. S'adresser à Guerster, libraire.

44. De suite ou pour la St. Jean, dans la maison de M. Jean-Frédéric Perrin, à côté de l'hôtel du Faucon, un petit logement composé de trois chambres et une cuisine. S'adresser au propriétaire, au second étage de la dite maison.

45. De suite une boutique qui pourrait aussi servir pour un atelier, et une chambre à feu, avec portion de galetas. S'adr. à C. F. A. Matthey, rue Fleury, n° 84.

46. (Ou à vendre). Une possession aux environs de la ville, renfermant une quantité d'arbres fruitiers en plein rapport, avec une jolie demeure. S'adresser au bureau d'avis.

47. De suite, le premier étage de la maison de Mr. le ministre Monvert, sur la Place, composé de trois chambres au premier, deux petites au troisième, galetas et cave. S'adresser à Mr. Bonjour, instituteur, au dit logement.

48. De suite, dans une des plus jolies expositions de la ville, un appartement composé de quatre pièces, outre les dépendances. S'adresser au bureau d'avis.

49. Au plain-pied de la maison habitée par veuve Philippin, au Neubourg, un petit logement composé d'une grande chambre à fourneau, une cuisine et une autre chambre servant de passage; ce local est aussi très-propre pour un atelier quelconque. S'adr. à elle-même.

50. Deux chambres meublées ou non meublées, au rez-de-chaussée de la maison de M<sup>me</sup> veuve Favre née Favarger, au Faubourg. S'adr. à la propriétaire.

51. Le second et le troisième étage de la maison de M. Prince, à la Grand'rue, à côté de l'hôtel du Faucon, composé de plusieurs appartemens bien distribués. S'adr. à M. Prince père, à la Balance.

52. La jolie petite maison appartenant aux enfans du Sieur F. Glaubrecht, avec jardin et verger, située au milieu du village de Cormondrèche, près de la fontaine, pour y entrer de suite ou dans la belle saison. S'adr. à M. le justicier D. Bourquin, au dit lieu.

53. De suite, un appartement à l'Ecluse, composé d'une chambre à fourneau, cabinet à côté, cuisine, galetas, chambre haute, cave. S'adr. à David Rouiller, à l'Ecluse.

54. Une jolie chambre à fourneau et bien éclairée, meublée ou non, pour une personne tranquille. Un étudiant s'offre en même temps à donner à des jeunes gens du collège des leçons de grec ou de latin. S'adr. au bureau d'avis.

55. Pour y entrer de suite, dans la maison l'Eplat-tienier, au Tertre, un bon logement consistant

en une grande chambre à fourneau, un petit cabinet à côté, une portion de cuisine et un grand galetas. S'adr. pour les conditions, au Sieur Tzaler, au Tertre; de plus, dans la même maison, une grande remise.

56. A dater du 1<sup>er</sup> mai, l'appartement qu'occupait M<sup>me</sup> de Luze-Fehr, au premier étage de la maison de M. Touchon-Michaud. S'adr. à lui-même, ainsi que pour le petit magasin au bas de la dite maison, à côté de celui de M. A. Borel-Borel, vis-à-vis du Faucon.

57. La maison qu'occupait C. Humbert au Suchiez, avec pressoir, cuve, grange, écurie et plantage. S'adr. à Charles Jacot, à Serrières.

58. Le magasin au plain-pied de la maison de M<sup>me</sup> veuve Favarger, rue de l'Hôpital. S'adresser à M. Preud'homme-Favarger.

A AMODIER.

59. C'est par erreur que dans les deux précédens numeros de cette feuille, on a mis sous le titre de vente la maison du village de Villard, puisqu'il ne s'agit que de son amodiation; du reste, le détail de l'article en question est ici confirmé; mais la journée est renvoyée de huitaine. L'amodiation de cette maison, propre à un vendage de vin, aura lieu par montes ou enchères, au plus offrant, aux conditions qui seront lues dans l'assemblée de commune, le 28 janvier prochain, à une heure après-midi, où les amateurs sont invités à se rencontrer.

60. La Direction des domaines offre à amodier: 1° Une vigne située aux Rochettes, de la contenance de quatre ouvriers, tout en rouge de très-bonne qualité. 2° Le petit Breuil de Fontaine, de la contenance de cinq poses; ces deux immeubles ci-devant à la jouissance de l'office de chancelier. Les personnes qui y auraient des vues, peuvent dès ce moment s'adresser à Mr. le directeur des domaines.

61. Pour la St. George prochaine, deux montagnes attenantes, situées près des Pontins, sur le territoire de Berne, à la frontière de ce pays, appelées la Perrotte et la Chatelaine, de l'alpage de 45 à 50 vaches. Chaque montagne ayant sa maison avec de l'eau en abondance, et chédal permanent de dix à douze toises de foin. S'adr. le vendredi 3 février prochain, à 2 heures après-midi, chez M. Jacottet, notaire, où le bail sera adjugé au plus offrant, moyennant sûretés suffisantes et l'agrément du propriétaire.

62. Pour le mois de Mars, les écuries, granges et remise de M<sup>me</sup> Perrot-Cuche aux Terreaux; la grange est remplie de foin, pour lequel on pourra traiter avec M<sup>me</sup> Perrot.

63. (Ou à vendre) Les deux montagnes contiguës du Fornel dessus et dessous, situées près le village du Pasquier, au Val-de-Ruz, d'un alpage de 50 vaches et de l'hivernage de 15, avec terres labourables, fontaines jaillissantes, deux bonnes maisons et des forêts considérables. S'adr. chez Mr. Jacottet, notaire, à Neuchâtel.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

64. Une jeune personne dont le lait est de 10 jours, et d'une très-bonne santé, s'offre pour nourrice. S'adr. à M<sup>me</sup> Deriaz, sage-femme, à Yverdon.

65. Une jeune fille allemande, qui sait un peu le français, désirerait trouver de suite une place pour fille de chambre, elle sait bien coudre, repasser, coiffer et faire un bon ordinaire; elle serait peu regardante pour le gage. S'adr. au bureau d'avis.

66. On demande pour entrer de suite, comme fille de cuisine dans la maison de M. le comte F. de Pourtalès, une personne active et intelligente. Il est inutile de se présenter sans de bons certificats. S'adresser à la portière.

67. Une maison de commerce de Genève, désirerait un apprenti auquel au besoin on donnerait la pension. S'adr. au greffe d'ici, pour d'autres renseignements.

68. Une personne âgée de 20 ans, parlant le français et l'allemand, désirerait trouver une place de fille de chambre ou de cuisinière, munie de bons certificats. S'adr. au bureau d'avis.

69. On demande de suite, pour une bonne maison de la campagne, une cuisinière qui sache faire un bon ordinaire; il est inutile de se présenter sans de bons certificats. S'adr. au bureau d'avis.

70. M. Baumann-Peters informe le public, que d'après les demandes qui lui ont été faites par plusieurs personnes pour des leçons de dessin, a commence lundi 8 courant à donner tous les jours une heure de leçons pour les Messieurs, et une heure pour les Demoiselles; il enseignera le paysage, la figure, les fleurs, etc., ainsi que la peinture sur bois et la manière d'y peindre des lithographies. Il continue aussi, toujours ses leçons de teinte orientale et genre chinois. Les personnes qui désirent prendre de ces différentes leçons sont priées de s'adresser à lui-même, en son magasin, à la Croix-du-marché, au-dessus de celui occupé par M. Dorn, au second étage.

71. Une jeune fille du Canton de Berne, pourrait entrer de suite pour bonne d'enfant ou pour se-

conde. S'adr. à M. Soultzener, à la Croix-du-marché.

72. Une personne paisible et munie de bons certificats, désirerait trouver en ville une pinte à amodier. Elle y entrerait à la St. Jean prochaine. S'adr. au bureau d'avis.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

73. On a perdu sur la route de Motiers à Rochefort, une tabatière en argent, marquée au couvercle Ed. Piquet. On prie la personne qui l'aura trouvée, de la remettre à Mr. le ministre Piquet. On promet une bonne récompense.

74. On a perdu dans le temple, ou en sortant du temple de St. Blaise, le second dimanche des fêtes de Noël, un livre de psaumes en maroquin rouge, avec le nom de la propriétaire en lettres dorées sur la couverture. On prie la personne qui l'a trouvé, ou qui l'aurait vu quelque part, d'en donner avis dans la boutique de M. le justicier Virchaux, au bas du village de St. Blaise. On promet une récompense.

75. Il a été oublié dans la grande salle au second étage de l'hôtel-de-ville, le vendredi 13 de ce mois, dans l'après-midi, un étui en fer blanc, renfermant une paire de lunettes, monture en acier; Mr. F. L. Borel, du petit conseil, sera reconnaissant envers la personne qui pourra la lui remettre.

76. On a trouvé dans la ville, mercredi dernier, une bourse renfermant de l'argent; la personne qui l'a perdue peut la réclamer chez Borel, maître boucher, à la petite boucherie.

AVIS DIVERS.

SOCIÉTÉ SUISSE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU MOBILIER.

(Extrait des délibérations de la Société, des 19 et 20 septembre 1828, jointes aux statuts).

Article 7, contient:

77. Il a été arrêté par l'assemblée générale, au nom de la totalité des sociétaires représentés par elle conformément aux statuts, et en adjonction au traité conclu avec les actionnaires et renouvelé en dernier lieu avec eux pour une prolongation de trois ans: "Que dès à présent le fonds de garantie formé par actions ne pourra, dans aucun cas, être appelé à des avances pour indemniser des dommages d'incendie occasionnés par guerre, invasion, émeutes populaires, force militaire quelconque et tremblement de terre; mais que chaque sociétaire conservera cependant, et même pour les dommages d'incendie occasionnés par guerre, invasion, émeutes populaires, force militaire et tremblement de terre, le droit et le bénéfice d'indemnité que les statuts lui assurent sur le montant du fonds de prévoyance et du maximum des contributions annuelles." L'agent de la Société à Neuchâtel, H. SILLIMAN.

78. Le JOURNAL DE NEUCHÂTEL paraîtra demain 20 du courant, et il se publiera désormais régulièrement le mardi et le vendredi de chaque semaine.

79. La veuve Graff prévient le public qu'elle a quitté la boucherie de St. Blaise pour desservir celle d'Hauterive, et qu'elle n'a rien de commun avec Vuithier, qui occupe actuellement celle de St. Blaise.

80. La place de régent de l'école de Bevaix, étant déclarée vacante, les aspirans à ce poste sont invités à se rendre auprès de M. Franel, pasteur de cette paroisse, qui leur fera connaître les avantages et les charges attachées à ce poste; il est inutile de se présenter sans être muni des témoignages requis en pareil cas.

Changement de Magasin.

81. La librairie de J.-P. Michaux est actuellement dans la maison de M<sup>me</sup> Vaucher, près de l'hôtel-de-ville. Il vient de recevoir le véritable Ami des enfans en 3 vol., bz. 59. Abrégé de l'histoire de J.-C. pendant les siècles du moyen âge. Histoire de l'église morave, 2 vol. 8° à 59 bz. Son atelier de reliure est assorti de tout ce qu'il faut pour satisfaire ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Départ de voitures.

82. Du 20 au 25 février prochain, départ d'une bonne voiture pour Francfort, Leipzig, Dresde et Berlin, et du 15 au 20 mars d'une autre pour Francfort, Cassel, Hanovre, Hambourg et Lubbeck. S'adr. à Pierre Gaschen, maître voiturier, près la Place d'armes.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHÂTEL. Au marché du 12 Janvier.  
Froment . . . . . l'émine bz. 30 à 32.  
Mêcle . . . . . — „ 20.  
Avoine . . . . . — „ 8 1/2  
Orge . . . . . — „ 14 1/2  
Epeautre. le quintal L. 15 s. 4 d. 6.

3. BASLE. Au marché du 13 Janvier.

Epeautre, le sac . fr. 23 à fr. 26:3.  
Prix moyen — „ 24:9:4.  
Il s'est vendu . . 985 sacs froment et épeautre.  
Reste en dépôt 1173 —

NB. Le sac contient environ 9 émines de Neuchâtel.